

actuel rampait devant M. Lesage et lui accordait tout ce qu'il voulait—tout pour la victoire. Aucun prix n'était trop élevé, pas même faire la cour aux créditistes et recourir à l'aide de M. Doyle qui, à l'époque, était poursuivi en justice par l'ancien gouvernement à cause d'une somme de trois millions de dollars en impôts sur le revenu, et qui semble toujours bénéficier d'un régime de préférence.

Voici une déclaration que renfermait le discours de La Malbaie et à laquelle nul ne saurait trouver à redire:

Je crois qu'il peut exister une nation canadienne au sein de laquelle les deux cultures fondamentales puissent se développer grâce à une association complète de partenaires égaux.

Personne n'a jamais trouvé à redire à cela. C'est exactement ce que le chef de l'opposition a dit plus tôt et mieux en février 1963. Le différend porte sur les moyens d'appliquer ce principe.

L'autre jour, le premier ministre a soutenu un argument incroyable, savoir que nous ne devons pas convoquer une conférence sur la Confédération parce que certaines provinces pourraient exiger le droit de négocier avec des États étrangers. Considère-t-il le Parlement comme un jardin d'enfance? A en juger par certaines huées des vis-à-vis, il a peut-être raison. C'est lui et son Gouvernement qui ont accordé à M. Lesage le droit de signer des traités. Le premier ministre s'en sert maintenant comme d'une vile menace pour décourager l'idée d'une conférence sur la Confédération.

Une conférence sur la Confédération pourrait tomber d'accord sur des modifications, et la Constitution pourrait alors un document canadien. Nous aurions ainsi jeté les bases d'un deuxième siècle d'unité. Cela ne saurait s'accomplir autrement. Les premiers ministres Robarts, Johnson et d'autres le savent, de même que le premier ministre du Canada. Toutefois, en adoptant cette idée, ce dernier admettrait que, depuis quatre ans, ses politiques ont semé la division et avorté. Il préfère placer le prestige du gouvernement au-dessus de celui du Canada, mais ce ne serait pas la première fois.

Le gouvernement actuel a non seulement embrassé, mais proposé la théorie portant que les lois fédérales commencent à s'appliquer dans l'Ouest, continuent à le faire jusqu'à la rivière Ottawa, sautent par-dessus la province de Québec et recommencent à s'appliquer dans les Maritimes. De tels principes détruisent notre unité nationale, ruinent notre souveraineté et isolent la province de Québec du reste du Canada. Ils ont été cuisinés par des libéraux d'Ottawa de concert avec d'autres de Québec à la seule fin de gagner des sièges. Ils en ont obtenu, mais aux dépens du Canada.

Dans son discours au Club de Réforme, le ministre des Finances, (M. Sharp) vient de dénoncer les fondements mêmes sur lesquels repose le fédéralisme coopératif du premier ministre. Ce faisant, il a élaboré un concept du Canada et fait preuve d'une intégrité personnelle qui pourraient servir d'exemple à un gouvernement qui s'est fait remarquer, au cours des trois dernières années, non par sa détermination mais par son parti pris politique.

On ne peut que s'étonner de l'attitude que le premier ministre a prise récemment. Elle semble être le produit de la pensée du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) et du ministre de la Justice (M. Trudeau), comme son attitude antérieure était le produit de la pensée de MM. Lamontagne et Favreau. A l'heure actuelle, son attitude est celle-ci: la constitution, à tort ou à raison. Il semble dire: La constitution nous a servis pendant 100 ans, pourquoi la modifier? Il y a quelques années, le premier ministre déclarait au cours d'une de ses envolées oratoires célèbres: Il nous faut une constitution pour 1963. N'avons-nous pas besoin d'une constitution pour 1967? L'année 1963 était peut-être une bonne année pour les constitutions.

Je voudrais maintenant citer un article paru en juillet 1962 dans le *Star* de Montréal au sujet d'un discours prononcé par le premier ministre à Brockville. Voici ce qu'il aurait dit:

L'une des premières tâches d'un nouveau gouvernement libéral sera de réexaminer toute la structure de la Confédération.

Le chef libéral, M. Pearson, a déclaré, lors d'une réunion politique qui s'est tenue ici samedi soir, que la Confédération élaborée en 1867 ne donnait plus satisfaction en 1962.

«En tant que premier ministre, c'est là l'un des problèmes que je voudrais résoudre,» a-t-il dit.

Quelle métamorphose a subie le premier ministre. J'ai plusieurs fois parlé de l'élasticité de son esprit dont cette déclaration n'est qu'un exemple. Quelle différence d'avec le premier ministre de la conférence de Charlottetown, en 1963, où M. Lesage avait déclaré qu'il n'aimait pas cela et avait poursuivi en traitant du paragraphe 92(1) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Ni les scrupules ni les remords n'existaient alors.

Est-ce le même premier ministre qui en 1962, 1963, 1964, 1965 et 1966 était prêt à modifier radicalement la constitution au moyen de la formule Fulton-Favreau—qui répétait sans cesse que la constitution devait être modernisée? Elle doit l'être, mais non par un groupe choisi de spécialistes nullement comptable à la population. Quelle hypocrisie!

Le discours du premier ministre hier a révélé particulièrement ces aspects de son caractère: son empressement à abandonner des convictions auparavant solides, lorsqu'il pense